

Nyanza, le 19 Mars 1952

N° 985/Huile-

objet

Effet OSANALI A.A. LALI C/

GULAMHUSEIN AHMED LADIA

Transmis copie à Monsieur le
Greffier du Tribunal de 1ère

Instance à OSINDUWA

suite à son 206/Protêt n° 122 du
19/1/1952.

Ruhengeri



Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous demander de
vouloir bien faire protester l'effet ci-joint au domicile du
sieur GULAMHUSEIN AHMED LADIA, héritier du feu sieur Gulamhusein
Ahmed Ladia.

Puis-je vous demander de vouloir
bien retourner à Monsieur le Greffier près le Tribunal de 1ère
Instance du R.U. l'original et la copie de l'acte de protêt
ainsi que l'effet de commerce ci-joints.

L'Huissier
H. GILBERT

Gilbert

A Monsieur l'Huissier

à

RUHENGARI